

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 3 octobre 2008  
(convocation du 22 septembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Murielle, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François  
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cptre de 12 h 00)  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cptre de 12 h 00)  
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)  
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cptre de 12 h 00)  
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita  
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure  
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cptre de 9 h 50)  
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle. DELTIMPLE Nathalie  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 j 35)  
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre  
Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Mise en sécurité environnementale de l'ancienne décharge de Labarde - Autorisation de signer les marchés de signer les marchés**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Entre avril 1969 et juillet 1984, la Communauté Urbaine de Bordeaux a exploité une décharge à ciel ouvert au lieu-dit « Labarde » sur la commune de Bordeaux.

Depuis la fermeture officielle à la réception des déchets, notre établissement a profité des nombreux chantiers ouverts sur l'agglomération pour engager une réhabilitation, visuelle dans un premier temps, par mise en forme de déblais inertes.

Le 14 juin 2004, un arrêté préfectoral prescrit les travaux de dépollution et de réhabilitation à engager.

Cet arrêté imposait, en outre, une échéance au 31 décembre 2007 pour l'installation de la digue, le confinement de la décharge, la réalisation de fossés et de bassins de collecte des eaux de ruissellement et la mise en place d'un dispositif de collecte et de suivi des lixiviats.

Dans le contexte d'urgence qui se rattachait à ces travaux, une adaptation du projet a été réalisée en restant toutefois conforme aux préconisations de l'arrêté du 14 juin 2004. Le dossier correspondant a été transmis le 27 novembre 2007 aux Services préfectoraux.

Le 15 janvier 2008, le récolement des travaux diligenté par l'Inspecteur des Installations classées conclut au retard de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur les échéances fixées, en particulier sur la couverture et le confinement du site.

L'arrêté préfectoral de mise en demeure n°15319/3 du 28 avril 2008, prescrit la fourniture et la transmission par la Communauté Urbaine de Bordeaux, dans un délai de trois mois, du plan d'aménagement et du programme des travaux prévus à l'arrêté du 14 juin 2004, étant précisé que ces travaux doivent être exécutés dans un délai de douze mois à compter de la notification de l'arrêté susvisé.

Compte tenu des délais imposés, la procédure suivante a été mise en place :

- Désignation d'un Tiers expert : le Cabinet ARCAGEE désigné le 16 avril 2008
- Établissement d'un programme de travaux et d'un plan d'aménagement transmis aux Services préfectoraux le 25 avril 2008 et visé par le tiers expert le 26 mai 2008
- Élaboration et mise au point des documents de la consultation des opérateurs économiques afin de lancer un appel d'offres pour effectuer ces travaux d'aménagement.

Cet appel d'offres comporte deux lots traités par marchés séparés :

**LOT N°1** : Fourniture de remblais – les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum compris entre 180 000 m<sup>3</sup> et 300 000 m<sup>3</sup>.

**LOT N°2** : Remodelage de la couverture et confinement, gestion des eaux de ruissellement et lixiviats – Voiries et réseaux divers - les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum.

Ces deux lots comportent une solution de base imposant la fin des travaux au 30 avril 2009 et une option permettant la fin des travaux au 31 octobre 2009. S'agissant de l'option, un courrier a été adressé au Préfet pour solliciter l'autorisation d'en bénéficier.

Ce délai supplémentaire n'a pas été accordé.

De plus, pour le lot n°2, les variantes sont autorisées et portent sur le système d'étanchéité. Les candidats peuvent par conséquent proposer plusieurs systèmes d'étanchéité remplissant les conditions définies au CCTP.

Les marchés sont conclus à prix unitaires révisables mensuellement pour une période de 18 mois ferme à compter de leur notification.

Le financement s'effectuera sur les crédits prévus au budget annexe des déchets ménagers et assimilés :

CHAPITRE	ARTICLE	BUDGET ANNEXE	C.R.B.
23	2312	011	O300

Le financement sera assuré par la T.E.O.M., les recettes d'exploitation du service et en partie par le budget principal.

La mise en concurrence a été lancée au niveau européen le 30 mai 2008 et la remise des offres a été fixée au 10 Juillet 2008.

Après analyse des offres par les services communautaires, il a été proposé à la Commission d'Appel d'Offres du 10 septembre 2008 de retenir :

Pour le Lot n°1 : La Société FAYAT ENTREPRISE T. P.  
pour un montant de : 1.540 .000 Euros H.T.

Pour le Lot n°2 : La Société GUINTOLI  
pour un montant de : 3.409.370 Euros H.T.

Pour une fin des travaux fixée au 30 AVRIL 2009.

Soit un coût global de 4.949.370,00 Euros H.T. pour la mise en sécurité environnementale de l'ancienne décharge de Labarde.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- à signer les marchés à intervenir avec les opérateurs économiques ou les groupements d'opérateurs économiques ayant émis les offres économiquement les plus avantageuses.

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.  
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
9 OCTOBRE 2008

PUBLIÉ LE : 9 OCTOBRE 2008

M. DIDIER CAZABONNE